

OPTION 2:

nos **PANIERIERS CONNECTÉS**

ou les **BORNES FIXES SANS CONTACT**



1) A l'entrée ou à la sortie de la Messe, choisissez une somme sur l'écran du panier connecté ou de la borne fixe.

2) Validez.

3) Posez votre carte bancaire sur l'écran 'sans contact'



Pour faire face à ses coûts,
votre paroisse
compte sur vous !

OPTION 3: la QUÊTE directe en liquide dans les PANIERS CLASSIQUES



3 manières
de soutenir votre
paroisse
par la **QUÊTE** ?

€ **le sens LITURGIQUE
du geste de la QUÊTE**

1. SENS MATÉRIEL de la QUÊTE

Déjà St Paul nous enseigne à propos des communautés chrétiennes: « *Le dimanche chacun apportait ce qu'il avait pu épargner* » (1 Cor 16, 2)

2. SENS SPIRITUEL de la QUÊTE

Le sens liturgique de la quête n'est pas une solidarité chrétienne ; c'est d'abord la dignité de pouvoir offrir quelque chose de soi à Dieu. On lui offre un peu de nous-mêmes. Et notre travail va être déposé sur l'autel, en même temps que le pain et le vin. Le pain et le vin consacrés s'unissent à notre offrande pour que Jésus puisse se rendre présent dans l'Eucharistie.

Notre petite aumône nous rappelle la grande aumône que le Christ nous fait par le don de sa vie dans le sacrifice eucharistique qui est le sacrifice de la croix. Elle nous rappelle aussi que l'on n'est jamais à la messe en simple spectateur.

OPTION 1: la QUÊTE PRÉLEVÉE

= la manière préférée pour la stabilité de ses revenus !

= dons défiscalisés !

Qui peut envisager la quête prélevée ?

tous les paroissiens.

Exemple de calcul:

Supposons que je participe à 52 Messes dans ma paroisse à l'année et que je donne, avec les membres de ma famille, 6 € par Messe.

Je calcul donc la mensualité : 52 Messes x 6 € / 12 mois = 26 € par mois. Je paie des impôts : je pourrai donc déduire 66 % (17 €) de mon don. Je peux donc donner cette réduction à la paroisse en augmentant mon don mensuel à 76 € (76 - 66% = 26 €)

Qu'est-ce-que c'est ?

La quête dominicale est prélevée sur votre compte bancaire ou postal.

Pourquoi ?

Deux raisons : stabilité et défiscalisation: donner plus sans que cela vous coûte plus.

Mieux donner

Tous ceux qui optent pour la quête prélevée reçoivent en début d'année civile un reçu fiscal indiquant le cumul des sommes mensuelles de l'année précédente.

Pour ceux qui paient des impôts, ce reçu leur donnera droit à une réduction d'impôt égale à 66 % des versements effectués dans l'année dans la limite de 20 % du revenu imposable.

Comment ?

Il vous suffit pour cela de remplir un formulaire de prélèvement automatique accompagné d'un relevé d'identité bancaire ou postal et de le remettre par courrier au secrétariat de la paroisse.

Un lot de jetons vous sera attribué avec lesquels, chaque dimanche, solennité ou fête, vous accomplirez le geste de don au moment de la quête. Quand vous n'aurez plus de jetons, vous en demanderez un autre lot au début ou à la fin de la messe du dimanche à la personne qui en est responsable.

Vous savez que les finances de l'Eglise ne proviennent que du don des fidèles :

Le **Denier de l'Eglise** va au diocèse et sert à indemniser les prêtres et la vie du diocèse.

Les **quêtes** effectuées auprès des paroissiens chaque dimanche et solennité, vont à la paroisse pour financer sa mission.

Les **legs** permettent à la paroisse de réaliser des travaux importants, nécessaires pour la maintenance des structures qui servent à sa mission. Les quêtes seules ne permettent pas de financer ces projets.

Questions / Réponses

Et si je veux modifier mes versements en cours d'année ?

C'est très simple, vous passez à l'accueil de votre paroisse et vous remplissez une nouvelle demande qui annulera la précédente.

Un prélèvement peut toujours être interrompu par l'envoi d'un courrier à la paroisse.

Confidentialité

Le don reste dans le secret de l'économat paroissial et diocésain.

Autorisation de prélèvement mensuel

J'autorise l'établissement teneur de mon compte à prélever sur ce dernier, si sa situation le permet, tous les prélèvements ordonnés par le créancier désigné ci-dessous. En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à l'établissement teneur de mon compte. Je réglerai le différend directement avec le créancier.

10€ 20€ 40€ 60€ 80€ 100€
 Autre €

Nom, prénom et adresse du titulaire du compte à débiter

Nom :

Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Destiné à l'établissement bancaire

N° NATIONAL

D'ÉMETTEUR

399 613

Nom et adresse postale de l'établissement teneur du compte à débiter

Etablissement :

Agence :

Adresse :

Code postal : Ville :

Je recevrai mon reçu fiscal annuel qui me permettra de déduire de mes impôts

66 %

de mes versements.

Désignation du compte à débiter

Etablissement Guichet N° de compte Clé RIB

□□□□□ □□□□□ □□□□□□□□□□ □□

Date : Signature (obligatoire)

N'oubliez pas de joindre un RIB

TRES IMPORTANT ! : Merci de retourner cet imprimé à :
Presbytère - 113 rue Billaudel - 33800 Bordeaux

